



Décision CODEP-CLG-2020-045156
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 14 septembre 2020
modifiant la décision CODEP-CLG-2019-002963 du président de l’Autorité
de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres
du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d’Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu la décision n° 2011-DC-0235 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 portant création du comité technique de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales et d’attribution des sièges établis suite au scrutin du 6 décembre 2018 pour les élections des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-002963 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la mobilité externe le 1er septembre 2020 de M. Julien Raymondi, membre titulaire UNSP-FO.

Décide :

Article 1

Est nommée en qualité de représentante du personnel titulaire, au titre du syndicat UNSP FO, Mme Viviane Nguyen, en remplacement de M. Julien Raymondi.

Article 2

Est nommée en qualité de représentante du personnel suppléante, au titre du syndicat UNSP-FO, Mme Emma BREDIN.

Article 3

La rubrique « Au titre du syndicat UNSP-FO » de l'article 2 de la décision du 17 janvier 2019 susvisée est rédigée comme suit :

« Membres titulaires

Matthias Farges
Yohann Uzan
Viviane Nguyen

Membres suppléants

Christophe Bigou
Christian Ron
Emma Bredin

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 14 septembre 2020

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Bernard DOROSZCZUK